

Résolution présentée par la délégation de

l'Etat du Koweït

Thème Développement durable Agenda 2030

Concerne Initiative pour la diversification économique des pays dépendant d'une seule ressource

L'Assemblée Générale,

Constatant que les pays dont plus de 60% des exportations dépendent d'une seule ressource et qui ont un indice de développement humain inférieur à 0,500 sont dans l'incapacité de réaliser un développement économique durable,

Déplorant que la dépendance excessive à l'exploitation d'une seule ressource naturelle rend un nombre important de pays plus vulnérables au changement climatique et aux fluctuations économiques mondiales en aggravant le taux de pauvreté, de chômage et le manque de stabilité économique du pays,

Rappelant que dans ce cas, l'Article 55 alinéa a. b. et c. de la Charte des Nations Unies stipulant un renforcement du maintien de niveau de vie et de la stabilité économique et sociale, de la coopération internationale ainsi que le respect des droits de l'Homme, n'est pas respecté,

Rappelant les Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030, en particulier l'ODD 8 («Travail décent et croissance économique»), l'ODD 9 («Industrie, innovation et infrastructure») et l'ODD 10 («Réduction des inégalités»), essentiels pour encourager la diversification économique des pays,

Soulignant l'importance de la participation du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de la Banque Mondiale, de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) aux efforts concernant les pays en voie de diversification économique,

Appelle à la création d'un fond économique commun destiné à soutenir la diversification économique des pays dépendant d'une seule ressource;

- son objectif sera d'accroître l'autosuffisance par le biais de l'augmentation de 2% par année du PIB des pays bénéficiaires dans le secteur de l'économie de subsistance, tel que l'agriculture durable, pour une durée de 5 ans, avec la coopération de la Banque Mondiale et du PNUD ;
- de permettre de créer des emplois sur une période de 3 à 5 an afin de stimuler la croissance économique dans des secteurs diversifiés, comme le tourisme durable ou les énergies renouvelables, avec l'assistance de l'OIT;
- de mettre en place des programmes de formation professionnelle afin de former une main-d'œuvre qualifiée pour différents secteurs, permettant l'autonomie et la diversification économique des pays.

Le texte français fait foi